

**AVENANT N°1**  
**AU REGLEMENT**  
**TROPHEES LSA RETAIL TECH 2020**

**Article 1 - Société organisatrice**

La société **GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO** (ci-après l'organisateur), SAS au capital de 38 628 352,10 €, dont le siège social est 10 Place du Général de Gaulle, 92160 Antony, RCS de Nanterre n°442 233 417, organisatrice du concours intitulé « Trophées LSA Retail Tech » **décide de modifier le règlement de son opération sur le point suivant :**

- **La date limite de dépôt des dossiers de candidature initialement prévue le 9 octobre 2020 est repoussée au 23 octobre 2020**

En conséquence, les dossiers de candidatures pourront être adressés jusqu'au vendredi 23 octobre 2020.

LES AUTRES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE L'OPERATION DEMEURENT INCHANGEES.

FAIT A ANTONY LE 12/10/2020

# DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES LSA RETAIL TECH PITCHS START-UP



**MERCI DE RETOURNER CE DOSSIER DÛMENT REMPLI**

à l'attention du Pôle événements - Service Logistique **uniquement par mail** à :

[pitches.start-up@lsa.fr](mailto:pitches.start-up@lsa.fr)

Date limite de dépôt des dossiers : **9 OCTOBRE 2020**

**Inscription en ligne impérative pour valider votre candidature !**

<https://evenements.infopro-digital.com/lsa/evenement-trophees-lsa-retail-tech-2020-2020-p-12559>

**TROPHÉES LSA RETAIL TECH**

---

## PRÉSENTATION

**Les Trophées LSA RETAIL TECH 2020** organisés par la société Groupe Industrie Services Info (ci-après l'Organisateur) récompensent les dispositifs technologiques innovants et performants (ci-après « le(s) Dispositif(s) ») mis en place en France ou à l'étranger, par des start-ups, jeune entreprise de moins de 10 ans qui a de fortes capacités de croissance, ayant leur siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine. Ces dispositifs doivent porter sur les déploiements technologiques réussis au sein des enseignes (Business case : du test à la mise à l'échelle, accompagnement de la transformation digitale, changement de business model...).

**20 start-ups candidates seront retenues par notre jury d'experts pour pitcher, réparties en 4 sessions, lors de la semaine 100% digitale LSA LIVE qui aura lieu du 17 au 20 novembre 2020.**

**Les start-ups retenues pour pitcher seront éligibles aux Trophées des start-ups qui récompensent les meilleurs déploiements dans chacune des sessions suivantes :**

- Digitalisation du point de vente, Expérience client, Solutions de paiement
- Solutions e-commerce et marketplace (Parcours online, mobile to store, web to mobile, cross canal, UX...)
- Data, connaissance et personnalisation client
- Organisation, transformation et RSE (Supply chain, etc.)

**Les Trophées seront remis lors de la soirée privée LSA LIVE du 26 novembre 2020.**

# DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES LSA RETAIL TECH PITCHS START-UP



## QUI PEUT CANDIDATER

- 1- **Une Start-up**, jeune entreprise de moins de 10 ans qui a de fortes capacités de croissance, qui a développé un produit ou un service au caractère innovant et qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final).
- 2- **Une enseigne ou une marque, en tant que parrain de start-up** qui a déployé une solution et souhaite mettre en avant la réussite du projet.

---

## IDENTITÉ DU CANDIDAT

### 1. LA START'UP

**NOM ENTITÉ :**

**Nom du candidat :**

**Prénom :**

**Fonction :**

**Adresse mail :**

**Téléphone :**

### 2. LE PARRAIN

**NOM ENTITÉ :**

**Nom du parrain :**

**Prénom :**

**Fonction :**

**Adresse mail :**

**Téléphone :**

# DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES LSA RETAIL TECH PITCHS START-UP



## INFORMATIONS SOCIÉTÉ START'UP OU PARRAIN

Dénomination sociale :

RCS et ville d'enregistrement :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site web :

Directeur Général :

Tél. :

E-mail :

## PERSONNE EN CHARGE DE LA CANDIDATURE \*

Mlle  Mme  M.

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

## CATÉGORIE DANS LAQUELLE LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE

1.  Digitalisation du point de vente, Expérience client, Solutions de paiement
2.  Solutions e-commerce et marketplace (Parcours online, mobile to store, web to mobile, cross canal, UX...)
3.  Data, connaissance et personnalisation client
4.  Organisation, transformation et RSE (Supply chain, etc.)

*Le candidat ne peut présenter qu'un Dispositif par dossier.*

# DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES LSA RETAIL TECH PITCHS START-UP



*Un même Dispositif peut être présenté dans plusieurs catégories. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de catégories sélectionnées et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.*

*Le candidat peut présenter plusieurs Dispositifs. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de Dispositifs présentés et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.*

**Les informations à caractère personnel** des candidats recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : [cnil.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnil.evenements@infopro-digital.com)

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

**Vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues et/ou utiles à votre activité professionnelle**

OUI

NON

## AUTORISATION

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos.... y compris, le cas échéant, des prestataires éventuellement intervenus dans le Dispositif concerné et/ou du client pour lequel le Dispositif a été créé/réalisé) attachés aux Dispositifs présentés ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,
- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la Remise des Trophées, dans son magazine et son site internet « LSA » ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter des Trophées LSA RETAIL TECH 2020 et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,

en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

# DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES LSA RETAIL TECH PITCHS START-UP



En déposant sa candidature, reconnait avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

## DESCRIPTION DE LA START-UP

■ **Nom de la start-up :**

■ **Présentation de la strat'up (Date de création, lieu du siège, effectifs, CA, etc.) :**

■ **Nom des marques :**

■ **Description succincte en 2 lignes du produit ou service :**

*Une présentation non confidentielle du projet développé par la start-up utilisable par les organisateurs lors de communication*

■ **Temps de déroulement du projet :**

## DESCRIPTION DU DISPOSITIF

■ **Nom du Dispositif :**

■ **Descriptif succinct du Dispositif (200 caractères maximum espaces compris) :**

*Si votre Dispositif est désigné lauréat d'un Trophée/Trophée Spécial, ce texte pourra être publié dans la version papier ou internet du magazine LSA et/ou tout site du groupe Infopro Digital auquel l'organisateur appartient.*

# DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES LSA RETAIL TECH PITCHS START-UP



■ **Caractère innovant :**

■ **Un descriptif du/des marchés visés** (Grande consommation, Grande distribution ou les 2 marchés) :

■ **Difficultés rencontrées dans le déploiement du projet et solutions trouvées :**

■ **Résultats obtenus ou escomptés (Gains, ROI, avantage concurrentiel...) pour le consommateur** (hausse de la satisfaction client, suppression du passage en caisse...) **ou pour l'enseigne** (expérience client pérenne, génération de trafic...) :

1. Résultats quantitatifs (avec si possible la dimension ROI)
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
2. Résultats qualitatifs, retours d'expérience enseigne/clients
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
3. Outils de mesure

■ **En quoi votre projet mérite-t-il d'être retenu ?**

# DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES LSA RETAIL TECH PITCHS START-UP



## EN COMPLÉMENT DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats peuvent également joindre en format numérique uniquement à titre facultatif :

- Une plaquette de votre entreprise
- Une présentation power point ou PDF de votre solution
- Des photos ou des vidéos du Dispositif mis en place
- Un dossier de presse

Les formats Powerpoint, wma sont acceptés.

Ces éléments devront être retournés en même temps que le dossier de candidature par courriel à l'adresse [pitches.start-up@lsa.fr](mailto:pitches.start-up@lsa.fr).

# DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES LSA RETAIL TECH PITCHS START-UP



## RÈGLEMENT TROPHÉES RETAIL TECH 2020

---

### ARTICLE 1 - L'ORGANISATEUR

Les Trophées RETAIL TECH 2020 sont organisés du 22 juin 2020 au 9 octobre 2020 par :

GRUPE INDUSTRIE SERVICES INFO

Société par actions simplifiée au capital de 38 628 352,10 euros - RCS Nanterre 442 233 417

Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20156 - 92 186 Antony Cedex - France

### ARTICLE 2 - OBJET DU CONCOURS

LSA souhaite récompenser pour cette 4ème édition, les Start-up, jeunes entreprises novatrices dans le secteur des nouvelles technologies de moins de 10 ans qui ont de fortes capacités de croissance, qui ont développé un produit ou un service au caractère innovant et qui peut s'inscrire à tous les stades dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final), dans l'une des 4 sessions définies ci-après, par une personne morale française ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant l'activité suivante : Fournisseurs de solutions exploitables dans le secteur du retail et de la Grande conso, en propre ou en accord avec leurs annonceurs.

Le produit ou service proposé devra être suffisamment avancé dans son développement pour être déployé au sein d'une enseigne ou d'une marque.

Sera pris en compte le potentiel commercial et économique du produit ou service.

### ARTICLE 3 - LES TROPHEES

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera 4 Trophées :

#### 3.1 Catégories de Trophées

- **Digitalisation du point de vente, Expérience client, Solutions de paiement**

Ce trophée récompense la startup présentant le dispositif le plus innovant et performant permettant de faciliter le parcours d'achat du client, l'accueil client et les différents services associés : objets connectés, bornes interactives, solutions de paiement...

- **Solutions e-commerce et marketplace**

Ce trophée récompense l'innovation dans le parcours client sur le web (ux design, user experience, outil/plateforme digital(e)) et les services digitaux proposés pour attirer les acheteurs en ligne dans les magasins physiques (Store locators, service click & collect, consultation en ligne des stocks, pré-réservation...)

# DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES LSA RETAIL TECH PITCHS START-UP



- **Data, connaissance et personnalisation client**

Ce trophée récompense la start-up présentant la meilleure démarche, le meilleur dispositif exploitant la data et permettant une analyse précise des actions consommateurs, une relation client poussée et efficace, une ultra-personnalisation de l'offre et des messages (Data mining, IA...)...

- **Organisation, transformation et RSE**

Ce trophée récompense le dispositif technologique le plus innovant en matière de RSE, d'écologie (recyclage), de ressources humaines, de service logistique (livraison, unification des stocks, etc) ou le dispositif assurant une meilleure productivité en interne.

Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature dans la catégorie qui leur paraît correspondre le mieux au Dispositif qu'ils soumettent. Néanmoins, l'Organisateur ou le Jury pourra inscrire un candidat dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

Il est précisé que l'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs catégories en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

3.2 En outre, deux (2) TROPHÉES SPÉCIAUX seront décernés toutes catégories confondues, parmi les start-ups sélectionnées pour pitcher. Aucun dossier ne peut être déposé dans ces 2 catégories: coup de cœur du jury 2020, pépite du retail 2020.

- **Coup de cœur du Jury 2020**

Le Jury se réserve la possibilité de désigner la start-up la plus innovante parmi les start-ups sélectionnées pour pitcher le jour de l'évènement LSA Live.

- **La pépite du retail 2020**

L'audience désignera la start-up la plus innovante parmi les start-ups qui auront pitcher le jour de l'évènement LSA Live.

## ARTICLE 4 - LES CANDIDATURES

Pour participer aux Trophées LSA RETAIL TECH, les candidats doivent impérativement :

4.1.a **Candidat Start Up** : être une personne morale telle que définie à l'article 2 ci-avant, dont le siège social ou l'établissement secondaire est situé en France métropolitaine, à l'exclusion de toute société appartenant au groupe INFOPRO DIGITAL et des sociétés partenaires contribuant à l'organisation du concours.

La personne physique intervenant au nom et pour le compte de la personne morale garantit avoir la capacité juridique d'engager financièrement et juridiquement la personne morale pour laquelle elle intervient et qui sera liée par le présent règlement.

4.1.b **Candidat Parrain** : Etre une enseigne ou une marque et candidater au nom de la personne morale définie à l'article 2 ci-avant en tant que parrain, dont le siège social ou l'établissement secondaire est situé en France métropolitaine, à l'exclusion de toute société appartenant au groupe INFOPRO DIGITAL et des sociétés partenaires contribuant à l'organisation du concours.

# DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES LSA RETAIL TECH PITCHS START-UP



La personne physique intervenant au nom et pour le compte de la personne morale garantit avoir la capacité juridique d'engager financièrement et juridiquement la personne morale pour laquelle elle intervient et qui sera liée par le présent règlement.

- 4.2 Proposer un produit ou un service au caractère innovant et qui peut s'inscrire à tous les niveaux de l'organisation et stades de développement des produits/services dans le secteur du retail (depuis la R&D jusqu'au consommateur final), suffisamment avancé dans son développement pour être déployé au sein d'une enseigne ou d'une marque. Sera pris en compte le potentiel commercial et économique du produit ou service.

Le candidat ne peut présenter qu'un Dispositif par dossier.

Un même Dispositif peut être présenté dans plusieurs catégories. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de catégories sélectionnées et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

Le candidat peut présenter plusieurs Dispositifs. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de Dispositifs présentés et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

- 4.3 Compléter le bulletin d'inscription uniquement en ligne sur la page <https://evenements.infopro-digital.com/lsa/evenement-trophees-lsa-retail-tech-2020-2020-p-12559> et acquitter le droit d'inscription, tel qu'indiqué sur la page d'inscription du site, pour chaque dossier déposé :
- par carte bancaire lors de l'inscription en ligne
  - par chèque à l'ordre de Groupe Industrie Services Info (adresse : Groupe Industrie Services Info, « Candidatures Trophées LSA RETAIL TECH 2020» - Pôle événements - Service Logistique, Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - 92 160 Antony, Standard : 01 77 92 92 92 - [pitches.start-up@lsa.fr](mailto:pitches.start-up@lsa.fr))
  - par virement bancaire : Domiciliation : Natixis Paris Banque : 30 007 - Code guichet : 99999 - N° de compte : 04066398000 - Clé RIB 43  
BIC : NATXFRPPXXX - IBAN : FR76 3000 7999 9904 0663 9800 043

- 4.4 Retourner son dossier de candidature dactylographié et complet (téléchargeable sur le site internet du Trophée) à l'attention du Pôle Événements - Service logistique uniquement par mail à l'adresse [pitches.start-up@lsa.fr](mailto:pitches.start-up@lsa.fr)

**LE BULLETIN D'INSCRIPTION, LE RÈGLEMENT DU DROIT D'INSCRIPTION ET LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLET DOIVENT PARVENIR À L'ORGANISATEUR AU PLUS TARD LE 9 OCTOBRE 2020.**

Toute candidature incomplète, hors délai, non accompagnée du règlement des droits d'inscription ou ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera admise à participer.

La validation en ligne du bulletin d'inscription emportera l'acceptation, sans restriction ni réserve, du présent règlement.

# DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES LSA RETAIL TECH PITCHS START-UP



## ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

5.1 - Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques, dessins, photos, droits d'auteur, vidéos, brevet..., y compris, la cas échéant, des prestataires éventuellement intervenus dans le Dispositif concerné et/ou du client pour lequel le Dispositif a été créé/réalisé) lors de la Remise des Trophées, dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Trophées LSA Retail Tech dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation aux Trophées.

5.2 - L'Organisateur s'engage à ne divulguer avant la Remise des Trophées aucune information considérée confidentielle par le candidat qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature. Lesdites informations ne seront portées qu'à la connaissance des personnes en charge de l'organisation du concours (salariés, experts et prestataires de l'Organisateur, Jury) et aux seules fins de l'organisation du concours et de la désignation des lauréats.

## ARTICLE 6 - SÉLECTION DES START'UP QUI PITCHERONT ET SÉLECTION DES LAURÉATS

### 6.1 Sélection des Start-ups

Les dossiers de candidature complets parvenus au plus tard le 9 octobre 2020 seront soumis aux membres du Jury, composé d'experts de la grande consommation et du comité rédactionnel de LSA qui se réunira le 3 novembre 2020. Le jury sélectionnera les 20 start-ups qui pitcheront lors de la semaine LSA LIVE qui aura lieu du 17 au 20 novembre 2020.

### 6.2 Trophées dans l'une des 4 catégories définies à l'article 3.1

#### 6.3 Trophées Spéciaux

Le Jury décernera un (1) TROPHÉE SPÉCIAL afin de désigner la start-up la plus innovante parmi les start-ups sélectionnées pour pitcher.

Également, l'audience, décernera (1) TROPHÉE SPÉCIAL afin de désigner la start-up la plus innovante parmi les start-ups sélectionnées pour pitcher.

À l'issue des pitches, deux trophées spéciaux seront donc décernés.

6.4 Le Jury, composé d'experts de la grande consommation et du comité rédactionnel de LSA, votera après chaque session de pitches pour sa start-up préférée afin de décerner les 4 Trophées.

Le jury votera à la fin de l'ensemble des sessions de pitches afin de décerner le Trophée Spécial coup de cœur de Jury 2020.

L'audience, composée de l'ensemble des participants à la semaine LSA Live, votera à la fin de l'ensemble des sessions de pitches afin de décerner le Trophée Spécial pépite du retail 2020.

À l'issue des votes, les finalistes seront départagés par un vote à bulletin secret.  
Les Trophées seront remis lors de la soirée privée LSA LIVE du 26 novembre 2020.

# DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES LSA RETAIL TECH PITCHS START-UP



Le ou les lauréats seront désignés sur la base notamment des critères suivants :

- Originalité du Dispositif
- Caractère innovant du Dispositif
- Impact sur les performances de l'entreprise
- Qualité du pitch

Les membres du jury ne pourront participer au vote d'un Trophée dans lequel leur entreprise (ou leurs marques) serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement. Les délibérations du Jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix.

Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de Trophée, de désigner un Dispositif lauréat à la fois d'un Trophée et d'un Trophée Spécial, de nommer des ex-æquo ou de créer de nouveaux Trophées.

## **ARTICLE 7 - UTILISATION DES NOMS ET LOGOS "TROPHÉES LSA RETAIL TECH"**

Seuls les lauréats sont autorisés à utiliser les noms et logos « Trophées LSA RETAIL TECH », dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation commerciale et promotionnelle concernant la société ou le dispositif récompensé(e)s, pendant une durée maximum d'un an à compter de la remise des prix et uniquement sur le territoire français.

## **ARTICLE 8 - REMISE DES TROPHÉES**

Le palmarès des Trophées RETAIL TECH 2020 sera dévoilé lors de la soirée privée LSA LIVE du 26 novembre 2020. Seuls les lauréats pourront assister à la Remise des Trophées.

## **ARTICLE 9 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du concours par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. GISI, ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales en vue de participer à des événements organisés par toute société du groupe INFOPRO DIGITAL et/ou les intégrer à des annuaires professionnels. Selon ce qui aura été indiqué dans le dossier de candidature, les données à caractère personnel des candidats pourront être transmises aux partenaires de GISI afin de leur envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : [cnil.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnil.evenements@infopro-digital.com)

La Charte Données Personnelles du groupe INFOPRO DIGITAL auquel l'Organisateur appartient est disponible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rqpd-gdpr/>

# DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES LSA RETAIL TECH PITCHS START-UP



## ARTICLE 10 - DIVERS

10.1 Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

10.2 L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

10.3 Les candidats et lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et les noms et prénoms de leurs représentants ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

10.4 La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.

10.5 Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

## ARTICLE 11 - RÈGLEMENT - LITIGES

11.1 Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement.

11.2 Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Antony, le 10.07.2020